



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.82

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

Pouvoir(s) : Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Jean-Pierre JAMMES pouvoir à M. Thierry RAFAZINE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Véronique FABREGAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : REGROUPEMENT ECONOMIQUE DES VIOLETTES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Exposé :

Le dossier de demande de subvention présenté par l'association REV (Regroupement Économique des Violettes) pour son fonctionnement habituel étant complet, le Conseil municipal peut délibérer sur son attribution.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. TOURNIER, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

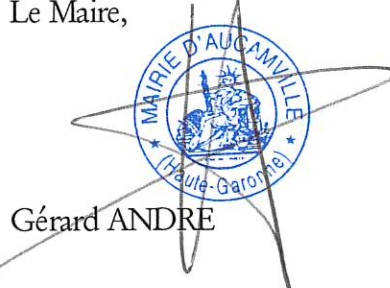
Décide

Article 1 : d'approuver l'attribution de la subvention de fonctionnement suivante :

- L'Association Regroupement Economique des Violettes REV : 2 000 euros

Article 2 : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,


Gérard ANDRE